

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 février 2024

Objet : Composition au 1^{er} mars 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 6 février deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN,

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie CHAVANON à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Quentin GESELL, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Composition au 1^{er} mars 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG,

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.261-2, L.262-2 et L.452-38,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

La composition actuelle des CAP, A, B et C repose sur la délibération n°2023-68 du 29 novembre 2023

Considérant l'augmentation du nombre de séances des instances en formation disciplinaire qui nécessite une disponibilité plus grande des membres qui y siègent,
Considérant l'appel à candidatures fait auprès de l'ensemble des collectivités affiliées pour avoir de nouveaux membres,

Afin de prendre en compte la modification de la composition des CAP de catégories A, B et C liée au remplacement de représentants suppléants, le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la désignation des représentants suivants :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ARRÊTE, en conséquence, le tableau des représentants des collectivités et établissements publics affiliés est fixé comme suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de Villiers-sur-Marne
Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de Pantin
M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'Haÿ-les-Roses
Mme Michèle COADIC	Conseillère municipale déléguée de Saint-Ouen-sur-Seine
M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de Meudon
Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de Boissy-Saint-Léger
M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de Saint-Denis
Mme Dominique DUROSELLE	Conseillère municipale déléguée de Saint-Maurice
M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de Villecresnes
M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du Plessis-Robinson

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

SUPLÉANTS

Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de Choisy-le-Roi
M. Jean-Luc DELERIN	Adjoint au maire de Fontenay-aux-Roses
M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune
M. Michel BUDAKCI	Président du syndicat intercommunal du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin Valenton (SICCV)
Mme Karen CHAFFIN	Adjointe au maire de L'Hay-les-Roses
M. Didier FABRE	Adjoint au maire de Villecresnes
Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de Dugny
M. Didier BROCH	Adjoint au maire de La Courneuve
Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de Montfermeil
Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de Meudon

CAP des CATÉGORIES A et B**TITULAIRES**

M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de Villiers-sur-Marne
Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de Pantin
M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de Drancy
Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de Pantin
M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de Choisy-le-Roi
Mme Pascale MARTINEAU	Adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de Clamart
Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de Boissy-Saint-Léger

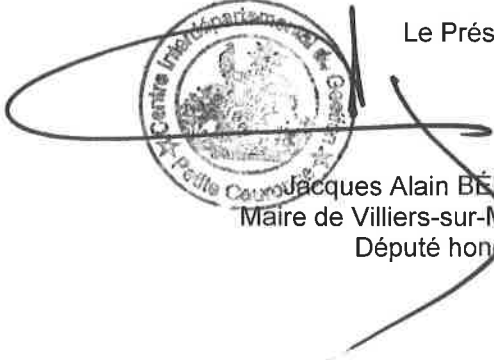
L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

SUPPLÉANTS

Mme Chantal TROTTE	Conseillère municipale déléguée des Pavillons-sous-Bois
M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de Villecresnes
Mme Virginie DOUET	Adjointe au maire de Bonneuil-sur-Marne
M. Claude LESEUR	Adjoint au Maire de Valenton
Mme Rahima MAZDOUR	Adjointe au Maire de Neuilly-Plaisance
M. Michel OUDINET	Adjoint au Maire de Villiers-sur-Marne
M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune
M. Roger QUESSEVEUR	Conseiller municipal de Clichy-sous-Bois

ARTICLE 2 : DIT que ces modifications prendront effet au 1^{er} mars 2024.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).